



BIENVENUE EN BELGIQUE

SANTÉ

LIVRET DE L'ANIMATEUR

**COLOPHON :**

Lire et Écrire Communauté française a.s.b.l.
12 rue Charles VI – 1210 Bruxelles
T. +32(0)2 502 72 01
F. +32(0)2 502 85 56
lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be
www.lire-et-ecrire.be

Éditeur responsable :

Sylvie Pinchart, Lire et Écrire Communauté française

Réalisé par et sous la coordination de :

Lire et Écrire Communauté française et Lire et Écrire Namur

Suivi d'édition :

Nadia Dziergwa

Conception graphique et production :

Kaligram sprl – www.kaligram.be

2013

Avec le soutien de :

Fonds Européen d'Intégration des ressortissants de pays tiers (FEI)
Fédération Wallonie–Bruxelles
Région de Bruxelles–Capitale
Région wallonne
Commission communautaire française (COCOF)

ISBN : 978–2–930654–14–0

Dépôt légal : D/2013/10901/03

BIENVENUE EN BELGIQUE

SANTÉ

Sommaire

I. INTRODUCTION :

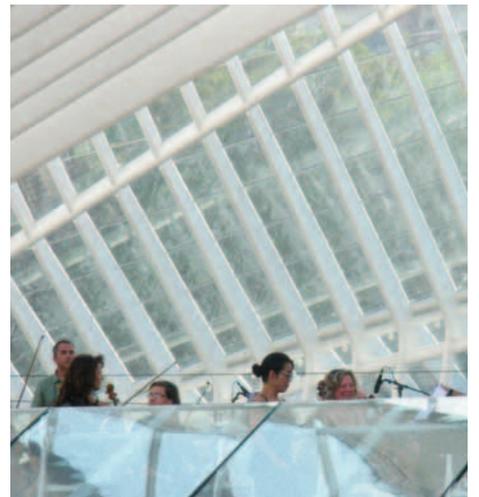
DES OUTILS POUR VIVRE ENSEMBLE EN BELGIQUE

- 1. *Présentation du projet* p. 5
- 2. *Mallettes* p. 6
- 3. *Démarches pédagogiques* p. 8

II. ANIMATIONS

- 1. *Émergence* p. 9
- 2. *L'organisation des soins de santé* p. 11
- 3. *À quoi sert une mutuelle?* p. 13
- 4. *Enfant(s) – Parent(s)* p. 14

- III. BIBLIOGRAPHIE** p. 23



I. Introduction :

DES OUTILS POUR VIVRE ENSEMBLE EN BELGIQUE

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la mise en place d'une politique d'accueil des primo-arrivants, la Fédération Wallonie Bruxelles a soutenu, avec l'appui du Fonds Européen d'Intégration des ressortissants de pays tiers, la réalisation d'un ensemble d'outils pour l'animation de modules « citoyenneté ».

Chaque année, la Belgique accueille un nombre important de personnes migrantes qui proviennent parfois de pays lointains. Pour certaines d'entre elles, leur arrivée dans un pays étranger dont elles ne possèdent pas la langue, dont les codes et les règles de vie sont très différents de ceux de leur pays d'origine, est très inconfortable. Comment arriver à s'intégrer dans une société qui ne valorise pas nécessairement les compétences personnelles ou professionnelles acquises au fil du temps ? Comment, par ailleurs, découvrir les attentes de cette société qui voudrait que les migrants en respectent les règles, qu'ils en apprécient le soutien ?

Au sein de ce vaste projet, Lire et Écrire a réalisé un ensemble de huit mallettes pédagogiques, sur base de la matière définie par le CIRÉ¹, pour aider les primo-arrivants à s'ouvrir sur leur nouveau lieu de vie, à acquérir des connaissances élémentaires sur son histoire, sur ses institutions et sur le fonctionnement de celles-ci, sur ses caractéristiques socio-économiques, sa vie culturelle, ses normes, ses valeurs fondamentales. Il s'agit aussi que les nouveaux arrivants puissent se débrouiller le plus facilement possible dans leur vie quotidienne et qu'ainsi, les différences culturelles soient comprises, analysées et vécues comme une source d'enrichissement mutuel.

Chaque mallette aborde un de ces aspects :

- > Statuts de séjour
- > Logement
- > Santé
- > Enseignement
- > Emploi et sécurité sociale
- > Vie quotidienne
- > Institutions
- > Vivre ensemble

L'objectif de ces mallettes est de proposer aux animateurs des démarches structurées, accompagnées des supports nécessaires à la réalisation d'animations facilitant l'accès à l'information et à la compréhension du fonctionnement de notre société, plus particulièrement pour les primo-arrivants analphabètes ou peu scolarisés.

Les démarches proposées prennent en compte l'hétérogénéité des publics présents : niveaux scolaires différents, contextes socioculturels variés, modes d'apprentissage multiples. Lors de la construction de nos animations, nous avons pris en compte le fait que certaines personnes puissent être faiblement scolarisées ou pas scolarisées du tout. C'est la raison pour laquelle nous avons très peu fait appel à la lecture : celle-ci est davantage présente dans les prolongements proposés pour certaines activités.

¹ Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers : <http://www.cire.be>

Les choix pédagogiques sous-tendant les animations s'appuient sur les principes de la pédagogie interculturelle et de l'auto-socio-construction des savoirs. C'est par une appréhension personnelle des informations amenées par les activités, par des échanges avec les autres membres du groupe, par une confrontation des vécus différents, que de nouveaux savoirs se mettent en place et que les participants découvrent d'autres réalités culturelles et s'ouvrent aux mondes qui les entourent, à l'interculturalité.

La création des mallettes pédagogiques est le fruit d'une collaboration avec de nombreuses personnes que nous remercions chaleureusement. Pour aider les animateurs dans leur travail quotidien, nous avons voulu que ces mallettes soient les plus complètes possible et qu'ils y trouvent un maximum d'informations. Elles proposent donc également une bibliographie reprenant des outils susceptibles de varier et prolonger nos propositions ainsi que des ressources générales concernant les différents thèmes abordés.

2. MALLETTES

Il y a huit mallettes pédagogiques dont chacune illustre un thème «citoyen». Chaque thématique est déclinée en plusieurs animations dont la première est systématiquement une animation dite d'émergence. Celle-ci a pour but d'introduire le thème et de permettre aux représentations du groupe d'émerger afin que les réalités sous-jacentes de chacun puissent s'exprimer.

Le déroulement de chacune des animations est décrit avec précision. Les objectifs sont explicités, le matériel nécessaire est fourni, des prolongements éventuels sont proposés. Quand cela s'est avéré nécessaire, nous avons ajouté l'une ou l'autre remarque pour guider l'animateur dans la mise en place des animations.

Il n'est pas indispensable de conserver l'ordre dans lequel les thèmes ont été proposés. En effet, en fonction des besoins des personnes, d'une question d'un participant ou d'une demande particulière émanant du groupe, l'animateur choisira de commencer par un thème plutôt qu'un autre.

Il nous semble cependant cohérent de suivre l'ordre des animations proposées puisque celles-ci s'organisent de manière à ce que le participant puisse construire sa compétence par lui-même et avec l'aide du groupe. Bien sûr, une animation utilisée de manière isolée peut également trouver tout son sens si elle répond à un besoin, à une demande bien particulière formulée par un groupe.

Nous aimerions souligner que les mallettes présentent des liens entre elles. Elles offrent des outils multiples, des supports diversifiés qui peuvent répondre aux besoins de groupes de niveaux différents, à la multiplicité des objectifs à atteindre. Nous insistons sur le fait que des prolongements aux animations sont toujours possibles, comme il peut être judicieux d'enrichir certaines démarches en y ajoutant des supports écrits lorsqu'on se trouve face à un groupe de personnes scolarisées.

A la fin de ce livret, des adresses, une bibliographie, des liens utiles sont proposés. Citons pour exemples la brochure d'Alter Echo, dont vous trouverez un exemplaire dans chaque mallette, et les informations présentes dans le guide théorique du CIRÉ.

SANTÉ



STATUTS DE SÉJOUR

1. Émergence
2. Droits et devoirs
3. Le regroupement familial
4. Le mariage



LOGEMENT

1. Émergence
2. Comment trouver un logement à louer ?
3. À quoi dois-je faire attention quand je visite un logement ?
4. Quel est le prix d'une location ?
5. Qu'est-ce qu'un contrat de bail ?
6. À quoi servent les compteurs ?
7. Quels sont mes droits et mes obligations en tant que locataire ?



SANTÉ

1. Émergence
2. L'organisation des soins de santé
3. À quoi sert une mutuelle ?
4. Enfant(s) – Parent(s)



ENSEIGNEMENT

1. Émergence
2. Le système scolaire
3. Les parcours scolaires et leurs débouchés professionnels
4. Importance du rôle des parents
5. Tout savoir (ou presque...) sur l'école



EMPLOI & SÉCURITÉ SOCIALE

1. Émergence
2. Les métiers et les compétences
3. Différences entre les statuts de salarié, indépendant et fonctionnaire
4. Compétences et détermination du type de projet
5. Aide à la recherche d'emploi
6. Offres d'emploi, lettre de motivation et cv
7. Contrat, fiche de paie, permis de travail, risques du travail au noir
8. La sécurité sociale



VIE QUOTIDIENNE

1. Émergence
2. Le budget
3. La banque
4. La poste
5. Les transports
6. Les déchets
7. Les assurances
8. Comment économiser de l'argent et de l'énergie ?



INSTITUTIONS

1. Émergence
2. La Belgique, principes généraux
3. Les élections
4. Organisation de l'État
5. Explication des trois pouvoirs à l'aide d'un exemple concret
6. Les compétences
7. Le pouvoir le plus proche du citoyen : la commune
8. La police
9. La justice



VIVRE ENSEMBLE

1. Émergence
2. À la découverte de la Belgique
3. Un peu d'histoire
4. La Belgique à travers la presse et les livres
5. Activités culturelles
6. Jours de « fête »
7. La Belgique en quelques chiffres
8. Normes et valeurs

3. DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

Toutes les animations sont des invitations aux échanges, aux témoignages, aux comparaisons avec les habitudes de vie, les traditions, les institutions en vigueur dans les pays d'origine des participants. Bien entendu, elles apportent également des éléments d'informations sur la vie en Belgique, en relation avec les différents thèmes abordés. Pour que ces échanges soient possibles, il faut que les participants possèdent un minimum de capacité à s'exprimer oralement en français. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de constituer des groupes de personnes possédant la même langue d'origine et de mener les animations dans cette langue.

Nous aimerions insister une nouvelle fois sur le fait que le participant doit être acteur de son apprentissage. Il ne s'agit pas de lui communiquer un savoir, mais de le faire agir pour l'aider à s'ouvrir sur le monde dans lequel il arrive, à découvrir les cultures multiples des personnes qui l'accompagnent dans la réussite de son parcours d'intégration. Ainsi, chacun avance à son rythme et à sa manière, en utilisant ses canaux privilégiés. Ceci explique la variété des supports proposés (dessins, textes, documents audio, annonces, documents écrits plus officiels [bail d'appartement par exemple], photos, etc.) et les nombreuses activités qui ont été imaginées autour des différents thèmes.

Pour que le participant puisse construire ses propres compétences, l'animateur doit être un guide, un facilitateur qui perd son rôle central. C'est pour cela que nous proposons des activités qui requièrent la constitution de sous-groupes qui fonctionnent de manière autonome. La mise en commun des découvertes permet ensuite à chacun de profiter des richesses des autres. Le partage des expériences, quant à lui, souligne la diversité des situations de vie. L'animateur reste toujours attentif à ce qui émane en cours d'animation et qui pourra contribuer à l'enrichissement des échanges.

LA GESTION DU TEMPS

À la lecture des animations, vous constaterez que leur durée n'a pas été précisée. En effet, lorsque nous avons testé les différentes activités, nous avons constaté que leur durée pouvait varier en fonction des publics (scolarisés ou non, débutants en français ou non, etc.). De même, nous pensons qu'en fonction de l'intérêt porté ou non par le groupe au thème abordé, l'animateur adaptera le temps de travail. Nous avons voulu également laisser à l'animateur la possibilité d'approfondir l'un ou l'autre aspect proposé pour qu'il puisse se mettre en empathie avec son groupe. Trop de contraintes empêcheraient qu'une relation authentique s'installe alors qu'elle est très importante dans ce genre de travail.

LES SOUS-GROUPES

Idéalement, les sous-groupes seront constitués d'un minimum de trois personnes et d'un maximum de cinq personnes (au-delà de ce nombre, certains risquent de ne pas être entendus).

L'animateur veillera à constituer les groupes de manière équilibrée (groupes mixtes, brassage des langues d'origine et des niveaux scolaires). De même, il nous semble judicieux de constituer de nouveaux sous-groupes quand on passe à une nouvelle animation. C'est dans la variété que toute la richesse des animations pourra s'exprimer.

LA PRÉPARATION DES ANIMATIONS

Même si nous avons fourni les documents qui accompagnent les activités et décrit avec soin le déroulement des animations, nous rappelons qu'il est indispensable de les préparer, de prendre connaissance du contenu théorique du CIRÉ et de rechercher les adresses ressources de la région concernée (Bruxelles-Capitale ou Wallonie). C'est de cette façon que l'animateur saura où il va, pourra s'adapter aux imprévus, pourra être à l'écoute de son groupe, répondre aux besoins et aux attentes de chacun et prendre les bonnes décisions en cours d'animation : ce n'est donc jamais du temps perdu.

L'ensemble pédagogique que nous avons réalisé peut être utilisé par toute personne désireuse de proposer une formation de base sur la citoyenneté à des primo-arrivants, voire à des personnes d'origine étrangère qui vivent depuis un certain temps en Belgique. Cependant, ce guide du « vivre ensemble » sera utilisé de manière pertinente pour autant que les animateurs soient formés à la pédagogie interculturelle et aux approches socioconstructivistes, et qu'ils aient suivi des formations adéquates (par exemple, les formations de Lire et Écrire et du CBAI²).

² Centre Bruxellois d'Action Interculturelle

II. Animations

1. ÉMERGENCE

OBJECTIFS: Aborder le thème de la santé.

Faire émerger des représentations sur ce qui est bon ou ce qui est mauvais pour la santé.

MATÉRIEL

Fourni	> 20 photos illustrant des aliments, des activités, des situations... en lien avec la santé				
					
	Une personne qui fume	Du Sucre	Des hamburgers	Des médicaments	De l'alcool
					
	Quelqu'un qui joue à la playstation	Quelqu'un devant un ordinateur	Quelqu'un qui utilise un Gsm	Le soleil	Des légumes
					
	Des fruits	Quelqu'un qui boit de l'eau	Des marcheurs	Des personnes qui rient	Quelqu'un qui dort
					
	Quelqu'un qui respire de l'air pur	Quelqu'un qui fait du sport	Quelqu'un qui fait de la gymnastique	Des personnes qui font du jogging	Quelqu'un qui fait de la natation
Fourni, à dupliquer	Néant				
À se procurer	Néant				
À se procurer, à dupliquer	Néant				

DÉROULEMENT

La santé? Mais de quoi parle-t-on au juste?

- > Étaler les photos sur une grande table. L'animateur invite les participants à observer les photos.
- > Après un temps d'observation, l'animateur invite chaque participant à choisir une photo.
- > Chacun montre sa photo aux autres et la décrit.

Bon ou mauvais pour la santé?

- > L'animateur demande aux participants de former deux sous-groupes:
 - un sous-groupe constitué de personnes qui ont une photo qui, selon elles, serait à ranger dans la catégorie « bon pour la santé »
 - et un sous-groupe constitué de personnes qui ont une photo qui, selon elles, serait à ranger dans la catégorie « mauvais pour la santé ».
- > Dans chaque sous-groupe, les participants échangent à propos de leurs photos et réfléchissent à des arguments (« bons/mauvais pour la santé »), en lien avec leurs photos.
- > Chaque sous-groupe est invité à présenter ses photos et ses arguments.
- > On termine l'animation par une discussion élargie sur la santé.

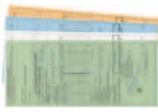
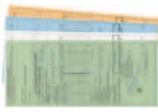
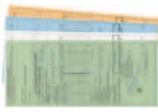
PROPOSITION DE PROLONGEMENT

- > Cette première approche de la thématique peut également fournir des indications sur des aspects plus précis qui pourraient intéresser le groupe, et où les participants pourront faire des recherches, des mises en situations...

2. L'ORGANISATION DES SOINS DE SANTÉ

OBJECTIFS: Acquérir une vue d'ensemble sur l'organisation des soins de santé.
 Informer sur le fonctionnement des soins de santé et de la mutuelle.
 Connaître les ressources de son quartier.

MATÉRIEL

<p>Fourni</p>	<p>> 3 sets (A, B et C) de 13 cartes illustrant les étapes par lesquelles passe le malade (de la prise de rendez-vous chez le médecin au remboursement par la mutuelle, ainsi que l'achat en pharmacie de médicaments prescrits)</p> <table border="1" data-bbox="416 656 1134 1400"> <tr> <td data-bbox="416 656 596 837">  <p>Émoticône «malade»</p> </td> <td data-bbox="596 656 777 837">  <p>Prise de rendez-vous</p> </td> <td data-bbox="777 656 957 837">  <p>Consultation chez le médecin</p> </td> <td data-bbox="957 656 1134 837">  <p>Une prescription médicale</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="416 837 596 1037">  <p>Pharmacie et carte SIS</p> </td> <td data-bbox="596 837 777 1037">  <p>Des médicaments</p> </td> <td data-bbox="777 837 957 1037">  <p>Émoticône «guéri»</p> </td> <td data-bbox="957 837 1134 1037">  <p>Des attestations de remboursement de soins de santé</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="416 1037 596 1236">  <p>Des vignettes de mutuelle</p> </td> <td data-bbox="596 1037 777 1236">  <p>Les logos de mutuelles</p> </td> <td data-bbox="777 1037 957 1236">  <p>De l'argent</p> </td> <td data-bbox="957 1037 1134 1236">  <p>Émoticône «heureux»</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="416 1236 596 1400">  <p>Un certificat médical</p> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	 <p>Émoticône «malade»</p>	 <p>Prise de rendez-vous</p>	 <p>Consultation chez le médecin</p>	 <p>Une prescription médicale</p>	 <p>Pharmacie et carte SIS</p>	 <p>Des médicaments</p>	 <p>Émoticône «guéri»</p>	 <p>Des attestations de remboursement de soins de santé</p>	 <p>Des vignettes de mutuelle</p>	 <p>Les logos de mutuelles</p>	 <p>De l'argent</p>	 <p>Émoticône «heureux»</p>	 <p>Un certificat médical</p>			
 <p>Émoticône «malade»</p>	 <p>Prise de rendez-vous</p>	 <p>Consultation chez le médecin</p>	 <p>Une prescription médicale</p>														
 <p>Pharmacie et carte SIS</p>	 <p>Des médicaments</p>	 <p>Émoticône «guéri»</p>	 <p>Des attestations de remboursement de soins de santé</p>														
 <p>Des vignettes de mutuelle</p>	 <p>Les logos de mutuelles</p>	 <p>De l'argent</p>	 <p>Émoticône «heureux»</p>														
 <p>Un certificat médical</p>																	
<p>Fourni, à dupliquer</p>	<p>Un récapitulatif: l'organisation des soins de santé</p>																
<p>À se procurer</p>	<p>> Des buddies (Patafix) > Des post-it > Un plan agrandi du quartier > Des informations (coordonnées, brochures...) sur les ressources médicales du quartier : hôpitaux, maisons médicales, centres de planning familial, etc. > Une grande feuille (style flip-chart)</p>																
<p>À se procurer, à dupliquer</p>	<p>Néant</p>																

DÉROULEMENT

Si je veux me soigner, où puis-je aller ?

- > L'animateur veille à ce qu'un plan agrandi du quartier soit affiché dans le local.
- > L'animateur demande aux participants de citer les endroits du quartier où l'on peut recevoir des soins médicaux. Il peut noter les réponses sur affiche ainsi que les questionnements éventuels.
- > Avec les participants, il situe les lieux cités sur le plan du quartier.
- > L'animateur et les participants peuvent chercher les spécificités des différents lieux répertoriés, chercher des numéros de téléphone, construire une carte mémo avec les participants. L'animateur n'hésitera pas à rappeler les numéros d'appel en cas d'urgence : 100 ou 112 (service médical d'urgence, ambulance, pompiers), 101 (police), 070/245.245 (Centre Antipoisons).

Si je veux me soigner, quelles sont les étapes du parcours de soin ?

- > Ensuite, le groupe est divisé en 3 sous-groupes.
- > L'animateur donne les 13 cartes à chaque sous-groupe.
- > Il propose de les remettre dans l'ordre afin de retracer les différentes étapes par lesquelles passe le malade, de la prise de rendez-vous chez le médecin au remboursement par la mutuelle.
- > Les participants sont invités à marquer à l'aide de post-it les étapes du parcours qui posent problème (accès, papiers, déplacement, argent...).
- > Les travaux des différents sous-groupes sont mis en commun et comparés.
- > L'animateur distribue la fiche récapitulative.
- > L'animateur relit la fiche avec les participants, fournit des informations complémentaires et éclaire les participants au sujet de leurs questionnements et des étapes du parcours qui posent problème ainsi que sur les destinataires du certificat médical (Actiris/Forem, cpas, mutuelle, chômage, employeur, école), les modalités et délais d'envoi.

REMARQUES

- > Rappel: En Belgique, l'accès aux soins de santé est un droit pour tous.
- > La fiche récapitulative illustre 3 'situations' à partir de la visite chez le médecin : le remboursement des soins, la prescription (ordonnance) et l'achat en pharmacie des médicaments prescrits, et enfin, le certificat médical. Les deux premières situations sont travaillées en sous-groupes, à l'aide des 13 cartes. Les informations concernant le certificat médical seront fournies par l'animateur (Pour les employés, le premier mois d'incapacité est pris en charge par l'employeur; ensuite la mutuelle intervient. Pour les ouvriers, les 14 premiers jours sont payés par l'employeur. Etc.).
- > Même si le travail en sous-groupes peut être difficile pour des participants peu familiarisés avec le thème, il est important de laisser prendre le temps de chercher, d'être à l'écoute, de donner le temps à chacun de trouver ses mots.
- > L'observation des difficultés et questionnements permettra à l'animateur de prendre conscience du niveau d'information à apporter.

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENTS

- > Organiser la visite d'une maison médicale, d'une mutuelle,...
- > L'animateur peut aborder le fonctionnement d'un hôpital (les urgences, les différents départements (radiologie, urologie, chirurgie...), le vocabulaire spécifique (IRM, échographie, radiographie...), l'accès aux soins de santé pour tous (Aide médicale urgente, Dossier Médical Global, contrat de santé), l'aide aux personnes handicapées.

3. À QUOI SERT UNE MUTUELLE ?

OBJECTIFS: Identifier le rôle d'une mutuelle
Prendre connaissance des différentes mutuelles

MATÉRIEL

<i>Fourni</i>	6 cartons-logos de différentes mutuelles: la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité, la mutualité chrétienne, libérale, libre, neutre, socialiste
	
	<p>La CAAMI</p> <p>La Mutualité chrétienne</p> <p>La Mutualité Libérale</p> <p>Les Mutualités Libres</p> <p>La Mutualité Neutre de La Santé</p> <p>La Mutualité socialiste</p>
<i>Fourni, à dupliquer</i>	Le résumé « À quoi sert la mutuelle »
<i>À se procurer</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Une vignette de mutuelle, une carte SIS > Une grande feuille (style flip-chart) > Un maximum de brochures publiées par les différentes mutuelles
<i>À se procurer, à dupliquer</i>	Néant

DÉROULEMENT

La mutuelle ? Pour quoi faire ?

- > Les logos sont disposés sur une table.
- > L'animateur propose un temps d'échange : il demande si les participants ont déjà vu ces logos, et si oui, à quelle(s) occasion(s).
- > Les participants nomment les services que propose une mutuelle. L'animateur note ce que disent les participants sur une affiche.
- > Le résumé « À quoi sert une mutuelle ? » est distribué. L'animateur lit le document avec les participants. Il prend le temps de faire reformuler lorsqu'il est nécessaire d'approfondir la compréhension.
- > Ensuite, les participants et l'animateur complètent la liste des services et des informations nécessaires à connaître sur une mutuelle.

Pourquoi et comment s'inscrire à une mutuelle ?

- > L'animateur invite les participants à partager leurs expériences en matière de mutuelle : comment ils s'y sont inscrits ? S'ils ne sont pas encore inscrits, ils y ont peut-être accompagné des amis, un membre de la famille...
- > Une discussion s'engage autour de l'utilité de la mutuelle et des services proposés. L'animateur invite les participants à observer une vignette de mutuelle ainsi qu'une carte SIS réelles. Il décrypte avec eux les informations qui s'y trouvent et à quoi elles servent.

REMARQUE

L'animateur veillera à rassembler des documents d'information complémentaires (brochures, publications illustrées publiés par les différentes mutuelles) et pourra bien entendu développer et prolonger les animations en fonction des questionnements du groupe.

Pour aborder les conditions d'inscriptions (voir résumé À quoi sert une mutuelle ? point 2), l'animateur aura sélectionné les mutuelles qui concernent les participants afin de fournir une information appropriée.

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

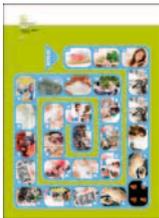
Approfondir le statut Omnio, les remboursements en fonction des différents statuts, le financement de la sécurité sociale (ressources voir bibliographie ainsi que la mallette Emploi et sécurité sociale).

4. ENFANT(S) – PARENT(S)

OBJECTIFS: Donner des informations sur :

- > le suivi médical de la future maman et de l'enfant ;
- > les congés de maternité, paternité et parentaux ;
- > différentes démarches administratives.

MATÉRIEL

Fourni		Plateau de jeu avec 28 cases illustrant des thèmes relatifs à la santé parents-enfants
		23 cartes reprenant au recto les illustrations du plateau de jeu, et au verso, une question en lien avec l'illustration (certaines cartes servent pour plusieurs cases)
	Un dé, des pions	
Fourni, à dupliquer	Néant	
À se procurer	Néant	
À se procurer, à dupliquer	Néant	

DÉROULEMENT

Parents-Enfants : le parcours santé !

Un plateau de jeu (même type que le jeu de l'Oie) est disposé sur une table au centre. Le but du jeu est de faire découvrir :

- > les informations de bases qui concernent le suivi médical d'une future maman, et de son enfant
- > les droits et dispositions à prendre pour le congé de maternité, le congé de paternité, et le congé parental
- > des informations au sujet de démarches administratives concernant la santé des enfants et des parents.

Une façon de jouer :

- > Selon le principe du jeu de l'Oie, chaque participant avance son 'pion' après avoir lancé le dé. S'il y a plus de 12 participants, des équipes seront formées.
- > A chaque fois qu'un pion arrive sur une case qui n'a pas encore été analysée, l'animateur demande de décrire la situation illustrée et pose la question en lien avec la case. L'animateur favorisera un petit échange relatif à ce qu'on apprend avec cette situation illustrée, ce qu'on connaît déjà, et en quoi elle fait appel à l'expérience de chacun.
- > Si nécessaire, l'animateur s'appuiera sur les réponses détaillées (voir plus loin) pour apporter des informations complémentaires.

REMARQUES

L'animateur n'hésitera pas à orienter les participants concernés par des questions plus spécifiques vers des centres et/ou personnes spécialisés.

La face recto du plateau de jeu est utilisée pour cette animation. Le verso est proposé pour d'éventuelles adaptations ou d'autres animations, notamment l'animation 5 de la mallette Enseignement «Tout savoir (ou presque...) sur l'école».



CASE 1 ENVIE D'UN BÉBÉ MAIS PAS MAINTENANT

Si vous n'avez pas envie d'un bébé maintenant et que vous préférez éviter une grossesse, il vaut mieux prendre un moyen de contraception.

Où peut-on avoir des informations sur les différents moyens de contraception ?

- > Dans les centres de planning familial qui proposent :
 - des informations sur la contraception, l'interruption volontaire de grossesse
 - une aide psychologique
 - des consultations juridiques
- > Chez son médecin traitant
- > Chez un gynécologue

Il existe plusieurs moyens de contraception (pilule, stérilet, anneau vaginal, implant, préservatif...). Avec l'aide du médecin, vous pourrez choisir celui qui convient le mieux à votre situation médicale et à celle de votre couple.



CASE 2 ENVIE D'UN BÉBÉ MAINTENANT

Si vous avez le projet d'avoir un bébé, il est utile d'en parler à un médecin (médecin traitant ou gynécologue).

Pourquoi voir un médecin AVANT d'être enceinte ?

- > Pour réaliser des examens (notamment prise de sang) afin de mieux connaître votre état de santé :
 - Êtes-vous protégée contre certaines maladies (rubéole, toxoplasmose,...) ?
 - Êtes-vous porteuse de certains virus ou maladies ?
 - Quels sont vos antécédents médicaux ?
 - Etc.
- > Pour connaître les compléments alimentaires (vitamines et minéraux) à prendre avant la grossesse et les substances à éviter (médicaments, drogues,...).
- > Pour recevoir des conseils et des informations sur les services qui sont à votre disposition.



CASE 3 LE TEST DE GROSSESSE

Certains signes annoncent une grossesse (gonflement des seins, absence de règles, nausées, étourdissements,...), mais un test de grossesse offre un diagnostic plus fiable.

Où peut-on se procurer un test de grossesse ?

- > En pharmacie
- > En grande surface

Il existe différentes marques de tests de grossesse en vente libre dans les pharmacies ou parfois dans les supermarchés. Ces tests détectent les hormones présentes dans les urines et peuvent donc déterminer de manière plus sûre (mais pas certaine à 100 %) si une grossesse est en cours ou pas. Le diagnostic est à confirmer par une prise de sang et une visite chez un médecin.



CASE 4 LA PREMIÈRE VISITE CHEZ LE GYNÉCOLOGUE

Pendant la grossesse, il est important de consulter un gynécologue pour surveiller la santé de la future maman et celle du bébé. La femme enceinte peut choisir librement son gynécologue, mais ce choix aura une incidence sur le lieu où se déroulera l'accouchement. Les gynécologues reçoivent les patientes dans leur cabinet privé, à l'hôpital ou encore dans le cadre de consultations prénatales organisées par l'ONE.

À quoi sert cette première visite chez le gynécologue ?

- > À confirmer le diagnostic de grossesse (parfois au moyen d'une première échographie).
- > À établir un bilan de l'état de santé de la future maman par différents examens (examen gynécologique, prise de sang, analyse d'urines, mesure de la tension, mesure du poids...).
- > À prévenir des risques futurs. En effet, certaines maladies (comme la toxoplasmose, le cytomégalovirus, le diabète,...) peuvent avoir des conséquences graves sur le développement du fœtus.

SANTÉ



CASE 5 LA DEUXIÈME VISITE CHEZ LE GYNÉCOLOGUE

Combien de fois faut-il consulter son gynécologue pendant la grossesse ?

Environ une fois par mois, si la grossesse se passe normalement. Dans le cas d'une grossesse à risques, il peut y avoir des visites supplémentaires.

À quoi servent ces visites ?

- > À répondre aux questions des futurs parents.
- > À surveiller la santé de la future maman grâce à une analyse d'urines, un examen gynécologique, un examen général pour vérifier la tension artérielle, la prise de poids,...
- > À surveiller la croissance et la vitalité du bébé.
- > À prescrire, si nécessaire, des examens complémentaires, voire des médicaments ou du repos.



CASE 6 L'ANNONCE DE LA GROSSESSE À L'EMPLOYEUR

La future maman qui travaille doit informer son employeur de sa grossesse.

Pourquoi la future maman doit-elle faire cette démarche ?

À l'embauche ou pendant le travail, l'employeur doit traiter les travailleurs de la même manière, qu'ils soient hommes ou femmes. La maternité ne peut donner lieu à aucune discrimination.

À partir du moment où la travailleuse est enceinte, elle a intérêt à en informer l'employeur le plus vite possible afin d'être protégée par les lois en vigueur qui se rapportent à sa santé et à celle de son enfant (absence pour examens prénataux, etc.).

À partir du moment où l'employeur est au courant de l'état de grossesse, une période de protection spéciale protège la travailleuse contre le licenciement abusif. Cette protection s'applique jusqu'à un mois après le congé postnatal (en ce compris les prolongations).



CASE 7 LA PRISE DE SANG

Pourquoi plusieurs prises de sang au cours de la grossesse ?

C'est généralement dans le cas où la future maman n'est pas immunisée contre la toxoplasmose et/ou le cytomégalovirus qu'elle devra régulièrement faire une prise de sang (en général une fois par mois). Elle pourra ainsi être sûre qu'elle n'a pas contracté une de ces 2 maladies.

Il est possible de se prémunir contre ces 2 maladies.

- > Pour réduire les risques de **toxoplasmose**, il est conseillé de ne pas manger de viande crue, de légumes ni de fruits crus et d'éviter les contacts avec les chats (excréments).
- > Quant au **cytomégalovirus** se transmet par les sécrétions corporelles (la salive, les sécrétions nasales, lacrymales, les urines...).

Si la future maman exerce un métier qui l'expose particulièrement à des maladies ou à d'autres risques pour sa santé ou pour celle de son bébé, le médecin du travail peut décider de l'écarter de son emploi pour raison médicale. Dans ce cas, elle touchera une indemnité dans le cadre de la protection de la maternité.



CASE 8 LA PREMIÈRE ÉCHOGRAPHIE

Combien y a-t-il d'échographies pendant la grossesse ?

Il y a 3 échographies au minimum : à 12 semaines environ, 22 semaines et 32 semaines.

Chacune a une utilité spécifique.

À 12 semaines, l'examen permet de :

- > vérifier que le fœtus se développe bien dans l'utérus (et qu'il ne s'agit donc pas d'une grossesse extra-utérine)
- > surveiller le développement de l'enfant
- > dater le début de la grossesse (et donc de préciser la date de l'accouchement)
- > détecter une éventuelle naissance multiple

Selon les besoins, le gynécologue peut proposer plus de 3 échographies.



CASE 9 LA PRISE DE SANG

Idem que case 7



CASE 10 LA DEUXIÈME ÉCHOGRAPHIE

À 22 semaines de grossesse environ, a lieu la deuxième échographie importante. On l'appelle habituellement «échographie de morphologie».

À quoi sert-elle ?

Il s'agit d'un examen plus long et plus détaillé que les autres. Le praticien va pouvoir observer les organes du bébé, contrôler le développement, contrôler sa croissance, effectuer des mesures afin de détecter d'éventuelles malformations. C'est bien souvent lors de cette échographie que l'on peut connaître le sexe du bébé.



CASE 11 LA RECHERCHE D'UN LIEU D'ACCUEIL

Si les futurs parents travaillent, il faut trouver un lieu d'accueil pour le bébé. Il est vivement conseillé de ne pas attendre la naissance de l'enfant pour entreprendre les recherches.

Quels types d'accueil existe-t-il ?

- > **L'accueil collectif.** Il s'agit principalement des crèches, mais aussi des haltes-garderies, maisons d'enfants, etc. Elles sont pour la plupart subventionnées et agréées par l'ONE qui garantit ainsi un accueil de qualité (formation du personnel, salubrité et sécurité des locaux,...). Le prix de l'accueil est fixé librement par la crèche ou calculé sur base des revenus du ménage.
- > **L'accueil familial.** Celui-ci est réalisé par une accueillante autonome ou conventionnée, qui, le plus souvent, reçoit l'enfant chez elle. Comme les milieux d'accueil collectifs, les milieux d'accueil familiaux sont pour la plupart agréés par l'ONE qui garantit ainsi une prise en charge de qualité (formation de la gardienne, salubrité et sécurité des locaux,...). Le prix de l'accueil est fixé librement ou calculé sur base des revenus du ménage.



CASE 12 LE MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

La venue d'un bébé nécessite quelques achats : vêtements, lit, poussette, siège auto, etc.

Où trouver tout cela ?

- > Dans les magasins spécialisés
- > Dans les grandes surfaces
- > Auprès de ses connaissances (amis, famille)
- > Dans les bourses d'échanges (par exemple, celles organisées par la Ligue des familles)
- > Sur les brocantes
- > ...

SANTÉ



CASE 13 LA TROISIÈME ÉCHOGRAPHIE

Elle a lieu à 32 semaines de grossesse environ.

À quoi sert-elle ?

- > À surveiller le développement du bébé (croissance, organes, mouvements, etc.).
- > À préparer l'accouchement (évaluer le poids du bébé et déterminer la position dans laquelle il se trouve).



CASE 14 L'ALLOCATION DE NAISSANCE

Les futurs parents ont droit à une allocation de naissance. À partir du sixième mois de grossesse, ils peuvent introduire la demande d'allocation qui peut être payée à partir du huitième mois. Pour un premier enfant, elle s'élève à 1.175€ et à 884€ pour les suivants (montants en vigueur depuis mai 2011).

Comment l'obtenir ?

S'il est travailleur salarié, le père introduit la demande auprès de la caisse d'allocations familiales de son employeur. À défaut, c'est la mère qui fait cette démarche ou encore un autre membre du ménage (un des grands-parents par exemple), ou encore un frère ou une sœur qui est travailleur salarié. Dans les autres situations, les parents s'adressent à l'ONAFS.

Quant aux indépendants, ils jouissent d'un régime propre.

Pour obtenir cette allocation de naissance, il faut remplir un formulaire spécifique et fournir une attestation du médecin. L'allocation est payée à la mère.

Lors du suivi de la grossesse, le médecin peut aiguiller les parents vers des travailleurs sociaux qui sont habilités à les aider dans ces démarches.



CASE 15 LE SÉJOUR À LA MATERNITÉ - LE CHOIX DE LA CHAMBRE

Dans la plupart des cas, les enfants naissent à l'hôpital, mais certains parents préfèrent que leur enfant vienne au monde dans une maison de naissance ou encore à domicile (dans ces deux cas, la mère est assistée par une sage-femme). Dès l'entrée à l'hôpital, on demande à la maman de choisir entre une chambre individuelle ou une chambre commune.

Quelle différence y a-t-il entre les deux ?

- > **Dans une chambre individuelle**, la maman est seule avec son bébé. Ceci est plus confortable, mais implique des frais supplémentaires. En effet, les honoraires des médecins et certains soins seront calculés différemment. Tout ceci peut donner lieu à une facture élevée. Afin d'éviter les mauvaises surprises, il est utile de se renseigner auprès de sa mutuelle pour savoir ce qui sera remboursé ou non.
- > **Dans une chambre commune ou à 2 lits**, plusieurs patientes sont ensemble et chacune est accompagnée de son bébé (sauf si l'état de santé de la mère ou celui du bébé ne le permet pas). Les visiteurs sont priés de respecter les horaires de visite fixés par l'hôpital.



CASE 16 LA SÉJOUR À LA MATERNITÉ - LE CARNET DE L'ENFANT

À la maternité, l'enfant et la mère sont encadrés par le personnel soignant (médecins, infirmières, kiné) pendant quelques jours. Pour préparer le retour à domicile et rassurer les parents, une travailleuse médico-sociale de l'ONE rend visite à la mère pendant son séjour à l'hôpital et lui propose d'assurer le suivi médical de son enfant durant les prochains mois. Elle remet alors « le carnet de l'enfant ».

À quoi sert ce carnet ?

Il servira de lien entre les différentes personnes qui assureront le suivi médical de l'enfant. On y note au fil du temps :

- > le poids du bébé, sa taille, son périmètre crânien,
- > les vaccins qu'il a reçus,
- > les maladies qu'il a eues,
- > des observations/remarques sur son alimentation (lait maternel, biberon, premières purées, etc.),
- > des observations/remarques sur son développement (premiers sourires, habitudes de sommeil, premiers pas, ...),
- > toute autre information utile pour le suivi.



CASE 17 LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Tous les enfants qui naissent en Belgique doivent être inscrits dans le registre d'état civil. Cette démarche est obligatoire et gratuite.

Où et quand faut-il inscrire son enfant ?

Au service 'Population' de la commune où est né l'enfant et dans les 15 jours qui suivent sa naissance.



CASE 18 LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Que sont les allocations familiales ?

- > Il s'agit d'une somme d'argent payée chaque mois par l'Etat (par l'intermédiaire d'une caisse d'allocations familiales) à la mère de l'enfant.
- > La caisse qui paie les allocations familiales diffère selon l'employeur du père ou à défaut celui de la mère ou encore celui d'une autre personne pouvant ouvrir le droit à ces allocations (voir case 14). Il s'agit de la même caisse que celle qui a payé l'allocation de naissance.
- > Le montant (de base) de l'allocation mensuelle s'élève à 86,77€ pour le premier enfant, à 160,77€ pour le deuxième et à 239,72€ pour le troisième et les suivants (montants en vigueur depuis mai 2011).
- > Ce montant peut être majoré selon les cas (famille monoparentale, enfant handicapé, etc.).
- > Les allocations familiales sont payées sans condition jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans. Ensuite, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans maximum, l'allocation est payée si l'enfant poursuit des études.



CASE 19 LE CONGÉ DE MATERNITÉ

Le congé de maternité est un droit pour toute femme ayant un emploi. Pendant cette période, la *travailleuse* ne travaille donc pas et reçoit de sa mutuelle une indemnité qui correspond à 82 % de son salaire les 30 premiers jours, puis à 75 % de son salaire jusqu'à la fin de ce congé.

Combien de temps dure le congé de maternité ?

Le congé de maternité dure 15 semaines au total. Une semaine au moins doit être prise avant la date prévue de la naissance. Attention, le congé prénatal ne peut pas dépasser 6 semaines et le congé postnatal sera de 14 semaines maximum.

Remarque: Il existe des possibilités de prolongation de ce congé (voir case 24).



CASE 20 LE CONGÉ DE PATERNITÉ

Le congé de paternité est également un droit pour tout homme qui devient père. Le travailleur peut interrompre son activité professionnelle à l'occasion de la naissance de son enfant.

Combien de temps dure ce congé ?

Il s'agit de 10 jours à prendre « en bloc » ou de manière fractionnée dans les 4 mois qui suivent la naissance. Les 3 premiers jours, le salaire complet est payé par l'employeur et pour les 7 jours suivants, le père reçoit l'équivalent de 82 % de son salaire via sa mutuelle.

SANTÉ



CASE 21 LA VISITE À DOMICILE D'UNE TRAVAILLEUSE DE L'ONE

Dans la semaine qui suit le retour de la mère et du bébé à la maison, une travailleuse de l'ONE (en général une infirmière) peut passer au domicile des parents. Cette visite n'est pas obligatoire. Ce service gratuit est proposé à chaque maman lors du séjour à la maternité (voir case 16).

Que fait l'infirmière lors de cette visite ?

- > Elle pèse et mesure le bébé
- > Elle observe son comportement et son état général
- > Elle note ses observations dans le carnet de l'enfant
- > Elle répond aux questions
- > Elle donne éventuellement des conseils concernant l'alimentation, l'hygiène, le sommeil, etc.



CASE 22 LA CONSULTATION ONE

Pendant les premières semaines après la naissance, l'infirmière peut se rendre à domicile. Quand l'enfant est plus grand, ses parents peuvent l'emmener à la consultation pour continuer le suivi médical nécessaire au suivi de sa croissance. Ce service est organisé gratuitement par l'ONE dans la ville ou le quartier où habite la famille. Ces consultations ont lieu selon un horaire précis (une fois par semaine ou par mois), dans un local fixe ou parfois dans un bus itinérant (en milieu rural).

Qui peut-on rencontrer dans ces consultations ?

- > Un médecin (pédiatre ou généraliste)
- > Une travailleuse médico-sociale de l'ONE (infirmière ou assistante sociale)
- > Des bénévoles qui accueillent les bébés et leurs parents et organisent des activités (jeux, contes, sensibilisations diverses) pour les enfants et leurs parents
- > D'autres parents pour échanger, partager son vécu

ATTENTION: Ces consultations ont un **but préventif** (veiller au bon état de santé de l'enfant) et donc le médecin présent ne prescrit pas de traitement. Cela signifie qu'il ne faut pas s'y rendre avec un enfant qui serait malade. Dans ce cas, il faut consulter son médecin traitant.



CASE 23 LES VACCINS

À partir de l'âge de 2 mois, l'enfant peut être vacciné. Il existe plusieurs vaccins et généralement, il s'agit de vaccins groupés (par exemple un seul vaccin contre la diphtérie-le tétanos-la coqueluche) qui nécessitent l'administration de plusieurs doses selon un calendrier établi. Il est donc important, une fois la vaccination entamée, d'être attentif à la poursuite correcte des rappels. Afin de permettre à tous les parents de faire vacciner leur enfant, la Communauté française (comme les autres communautés du pays) prévoit la gratuité des principaux vaccins pour les jeunes enfants.

Où peut-on faire vacciner son enfant ?

- > Chez le pédiatre
- > Chez son médecin traitant
- > À la consultation organisée par l'ONE (voir case 22)

Remarque: Seul le vaccin contre la poliomyélite est obligatoire. Les autres sont conseillés. Cependant ils peuvent être exigés par certains milieux d'accueil.



CASE 24 LE CONGÉ PARENTAL

Lorsque le congé de maternité touche à sa fin, il existe différentes possibilités de le prolonger. Le congé parental en est une.

Qu'est-ce que le congé parental ?

- > Un congé qui peut être pris par le père ou par la mère d'un enfant de moins de 12 ans.
- > Le parent qui prend le congé touche une indemnité forfaitaire payée par l'ONEM (756€ par mois pour une interruption à temps plein).
- > Le congé peut prendre différentes formes : arrêt à temps plein pendant 3 mois maximum, réduction du temps de travail à un ½ temps pendant 6 mois maximum, réduction du temps de travail à un 4/5 temps pendant 15 mois maximum.



CASE 25 LE LIEU D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Après le congé de maternité, la maman reprend le travail. C'est le moment pour l'enfant de faire connaissance avec le milieu d'accueil que ses parents ont choisi : soit une crèche, soit chez une accueillante.

Comment se passent les premiers jours dans le milieu d'accueil ?

- > En général, on prévoit une période d'acclimatation. Pendant les premiers jours, le bébé fréquente pendant quelques heures seulement le milieu d'accueil pour s'habituer aux nouveaux visages et aux nouveaux lieux.
- > Chaque lieu d'accueil a un fonctionnement spécifique (par exemple, les repas sont soit préparés par le lieu d'accueil soit préparés par les parents de l'enfant).
- > L'équipe des puéricultrices ou l'accueillante ont l'habitude d'informer les parents (par un rapport oral ou via un carnet) de ce qu'a vécu l'enfant pendant la journée.

ATTENTION : Pour préserver la santé des autres enfants, un enfant malade ne peut pas fréquenter le milieu d'accueil tant qu'il n'est pas guéri.



CASE 26 LES VACCINS

Pourquoi une seconde case « vaccins » ?

Comme indiqué à la case 23, pour que la vaccination soit efficace, sa planification doit être respectée. Il faut donc veiller à ce que les rappels nécessaires soient effectivement réalisés.



CASE 27 LA CONSULTATION ONE

Lorsque l'enfant est jeune, il est important de consulter régulièrement un médecin. C'est utile pour que les vaccinations soient réalisées, mais aussi pour prévenir ou dépister d'autres affections (par exemple pour dépister des troubles de la vue ou de l'audition).

Jusqu'à quel âge un enfant peut-il fréquenter une consultation ONE ?

Jusqu'à l'âge de 6 ans. À partir de 6 ans, l'enfant doit obligatoirement fréquenter l'école et il sera examiné par un médecin lors de la visite médicale scolaire annuelle.



CASE 28 L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

La scolarité est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans, mais dès qu'il a 2 ans et demi, un enfant peut fréquenter l'école maternelle. Selon la date d'anniversaire de l'enfant, l'entrée de celui-ci peut se faire à différents moments de l'année (par exemple en janvier ou après une période de congé).

Quelle est l'utilité de l'école maternelle ?

- > Apprendre à vivre en groupe
- > Apprendre à respecter un cadre particulier (règles de vie, consignes, limites, horaires,...)
- > Se familiariser avec des notions qui sont à la base des apprentissages futurs :
 - L'approche des nombres
 - La reconnaissance de mots
 - La mémorisation de chansons
 - L'enrichissement du vocabulaire
 - La psychomotricité
 - L'orientation dans l'espace
 - Le dessin
 - Le bricolage
 - Les exercices de graphie
 - Et bien d'autres choses encore...

SANTÉ

III. Bibliographie

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils et publications : <http://www.espacesante.be/outils/index.php>

Divers outils : <http://www.questionsante.be/outils.html>

Prévention des accidents domestiques : <http://www.educasante.org/animations/>

Malette pédagogiques « Pourquoi aborder les mutilations génitales féminines en alphabétisation ? » : Centre de documentation du collectif alpha, 2006

Cultures et santé : www.cultures-sante.be

INFORMATIONS LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Portail Belgium.be, Informations et services officiels : <http://www.belgium.be/fr/sante/>

Service public fédéral, Sécurité sociale : <http://www.socialsecurity.fgov.be>

Service public fédéral, Emploi, Travail et Concertation sociale (voir notamment congés parentaux) : www.emploi.belgique.be

Centre fédéral d'expertise des soins de santé : <https://kce.fgov.be>

Cahier Vivre en Belgique, La santé et la famille, Ciré :
<http://www.cire.be/thematiques/integration/542-les-cahiers-vivre-en-belgique>

RESSOURCES GÉNÉRALES

Liste des centres locaux de promotion de la santé (CLPS) sur le site de l'asbl SACOPAR Santé, Communauté, Participation : www.sacopar.be

Croix-Rouge de Belgique : www.croix-rouge.be

Centre Antipoisons : <http://www.poissoncentre.be>

Vie féminine : <http://www.viefeminine.be/>

Soutien individuel aux personnes en séjour illégal ou précaire qui ont des besoins médicaux :
www.medimmigrant.be

Office de la naissance et de l'enfance : www.one.be

Institut national d'assurance maladie-invalidité (voir notamment : statut Omnio) : <http://www.inami.fgov.be/homefr.htm>

Guide sur l'accès à la santé mentale pour personnes exilées :
<http://www.guide-sante-mentale-en-exil.be>

Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés : <http://www.onafts.fgov.be>

Fédération des Maisons médicales et des services de santé francophones asbl :
<http://www.maisonmedicale.org/>

Fédération des centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes : www.planningsfps.be

Fédération Laïque de Centres de Planning Familial : www.planningfamilial.net

Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial : www.fcppf.be

Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées : <http://www.awiph.be>



Lire et Ecrire



Fonds Européen d'Intégration
des ressortissants de pays tiers



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie

